

Image not found or type unknown



Autorisation provisoire de sejour

Par **khalilarc**, le **21/09/2015** à **14:40**

bonjour
je suis rentré en France en 2014 (avec visa malte). j'ai tombé malade puis j'ai resté pour être soigné. j'ai déposé une demande de titre de séjour pour soin (février 2015) j'ai une récépissé + avec un APS (autorisation provisoire de séjour) pour 6 mois. (expirée au mois d'octobre) quand j'ai fait le renouvellement ils m'ont passé une autre APS (6 mois expire en mars). qu'elle faut être renouvelé le mois février mais ma question: n'est-ce que je peux aller en Algérie et revenir le mois de février? merci de me répondre